

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 14/08/2021

REFERENCE : MINSANTE N°107

OBJET : INCIDENT SUR LE SERVICE PRO SANTÉ CONNECT IMPACTANT LA CONNEXION DES PROFESSIONNELS À VACCIN COVID ET SI-DEP – RAPPEL DE LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT DU SYSTÈME D'INFORMATION

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Le service d'identification électronique Pro Santé Connect (PSC), équivalent de France Connect pour les professionnels de santé, a connu une indisponibilité quasi-totale ce vendredi 13 août 2021 entre 15h30 et la fin de soirée, ainsi que ce samedi 14 août entre 8h30 et 10h30.

Ces indisponibilités ont été très probablement causées par une sur-sollicitation du service, qui a fait l'objet d'un signalement aux autorités compétentes, ainsi que d'une surcharge lors du rétablissement du service le samedi matin.

Cela a notamment eu comme impact de rendre impossible la connexion des professionnels de santé aux systèmes Vaccin Covid (portail <https://vaccination-covid.ameli.fr> pour la saisie de la traçabilité vaccinale) et SI-DEP (portail <https://portail-sidep.aphp.fr/> pour la saisie des tests antigéniques et des autotests supervisés), lorsqu'ils ne disposaient pas de moyens alternatifs pour s'y connecter. Cela a empêché certains patients testés ou vaccinés de récupérer leur passe sanitaire, pouvant occasionner des situations de tension importante en cette période.

Concernant SI-DEP :

- Les tests PCR effectués en laboratoires de biologie médicale ne sont pas impactés car l'alimentation se fait par interfaces, hors portail ;
- Le portail patient (<https://sidep.gouv.fr/>) permettant aux patients de récupérer leur passe sanitaire n'est pas impacté ;
- Les professionnels disposant d'un accès par compte hors Pro Santé Connect n'ont pas été affectés.

Concernant Vaccin Covid :

- Les professionnels qui disposent d'une carte CPS ont pu continuer à s'y connecter par le canal Ameli Pro (<https://espacepro.ameli.fr>)

À l'heure d'écriture de ce message, la situation semble rétablie avec un service fonctionnant en routine. Une vigilance toute particulière doit néanmoins être apportée dans les prochains jours sur ce sujet.

Pour mémoire, dans les seuls cas d'indisponibilité constatée des portails de saisie, il convient :

1/ De procéder malgré tout aux actes (tests, vaccination, etc.) prévus ;

2/ De donner une attestation au patient attestant du dépistage. Cette attestation, qui doit être tamponnée par le professionnel de santé ayant réalisé le test, **est valable pour une durée de 12 heures pour les tests réalisés ce jour samedi 14 août 2021 (dans l'attente de la saisie du résultat dans SIDEP).** Il est donc demandé de mentionner la date, l'heure de réalisation du test ainsi que la durée de validité de cette attestation. Pour les tests antigéniques, la marque et la référence du test doivent également figurer dans le document. Il revient aux professionnels ayant réalisé le test de saisir le résultat dans SI-DEP *a posteriori*. **S'agissant de la vaccination, en cas d'impossibilité de générer une attestation à partir du SI, un document papier d'information est remis précisant notamment le numéro du lot et la date de réalisation de la vaccination. Ce document ne vaut néanmoins pas attestation de vaccination.** Il revient aux professionnels effecteurs de saisir *a posteriori*, en cas de difficulté à se connecter au SI, les données de vaccination.

3/ Prévoir un processus de conservation de l'information avec un duplicata papier ou dans un SI, pour procéder à une saisie ultérieure dans SI-DEP ou Vaccin Covid, afin de permettre au patient de récupérer son passe sanitaire sur <https://sidep.gouv.fr/> ou <https://attestation-vaccin.ameli.fr/> ou en repassant voir le professionnel ayant réalisé le test.

Les modalités de contrôle seront assouplies pour les tests réalisés vendredi 13 août après-midi et samedi 14 août matin pour prendre en compte cette situation.

Nous vous remercions pour votre engagement.

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur Général de la Santé

Signé